



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

Le Président

**Madame Marisol Touraine**  
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75007 Paris

Paris, le 29 octobre 2012

N/Réf. : FV/CA/12-549  
Dossier suivi par Cédric Arcos – 01 44 06 84 50

Objet : Certification des comptes des établissements de santé

Madame la Ministre,

L'article 17 de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 a inscrit dans le code de la santé publique le principe de la certification des comptes de certains établissements publics de santé. Ce processus, dont l'importance a récemment été rappelée par le Président de la République, doit entrer en vigueur sur les comptes de l'exercice 2014.

En sa qualité de représentante de l'ensemble des hôpitaux publics, la FHF tient à vous faire part du soutien de principe qu'elle apporte à la certification progressive des comptes des établissements publics de santé. Cette position est néanmoins assortie de conditions visant à la fois à simplifier les procédures de contrôle des comptes et à maîtriser les conséquences économiques et financières de la certification des comptes.

En premier lieu, la FHF en appelle à votre intervention pour conditionner la mise en œuvre de la certification des comptes à la suppression de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. A l'heure où les hôpitaux publics ont plus que jamais besoin de souplesse et d'une capacité de décision renforcée, la certification des comptes ne saurait avoir pour conséquence d'alourdir encore davantage leur fonctionnement en ajoutant, à la séparation ordonnateur/comptable, au contrôle des ARS et au contrôle des chambres régionales des comptes, un nouvel étage de contrôle. Au regard de la qualité des relations qui s'est instaurée entre les équipes hospitalières et les comptables publics, la FHF propose que le comptable public soit intégré dans l'équipe de direction en qualité de conseiller financier. En outre, la FHF souhaite que soit engagée, préalablement à la mise en œuvre de la certification, une clarification des rôles respectifs du commissaire aux comptes et du juge des comptes publics.

Je souhaite également vous alerter solennellement sur le coût que va engendrer la certification (formation des personnels, audit des procédures comptables et rémunération du commissaire aux comptes) pour les établissements publics de santé. A l'heure où nos établissements vont devoir, cette année encore, réaliser plus de 650 millions d'euros d'économie, il me semble indispensable que les effets économiques de la certification, par ailleurs non prévus dans l'ONDAM actuellement débattu par la représentation nationale, soient bien évalués. A titre d'indication, chaque établissement devra au minimum engager 400 000 euros pour préparer une certification, auxquels s'ajouteront les autres frais liés à la procédure elle-même.

.../...

La FHF s'inquiète enfin de l'impact de la certification des comptes sur les résultats budgétaires et financiers des établissements mais aussi sur la responsabilité du chef d'établissement en cas de réserves significatives du commissaire aux comptes. Il s'agit là encore de dimensions lourdes de conséquences sur lesquelles je souhaite attirer votre attention.

Au regard des nombreuses questions, non réglées à ce jour, que soulève l'engagement de la certification des comptes des hôpitaux, j'en appelle à votre sagesse pour que l'échéance de ce processus soit repoussée de deux ans et entre en vigueur pour les comptes de 2016. Un amendement gouvernemental au PLFSS serait de nature à permettre ce nouveau délai et de le mettre à profit pour préparer au mieux ce processus et maîtriser pleinement ses conséquences, tant pour les établissements que pour les comptes publics. La FHF se tient à votre disposition pour engager au plu vite des travaux en ce sens.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

*Bien à vous*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, looped shape that resembles a leaf or a calligraphic flourish. A vertical line extends upwards from the top of the signature.

**Frédéric VALLETOUX**